

# Patrick Weil : « Il faut rappeler le président à ses devoirs constitutionnels »

Propos recueillis par [Pascal Riché](#)

Publié le 25 juin 2023 à 10h00



Quel président après Emmanuel Macron (ici à Arromanches, le 6 juin 2023) ? Patrick Weil pointe une « addiction » des responsables politiques au « schéma présidentieliste ». ALBERT FACELLY

Entretien Selon l'historien Patrick Weil, l'excès de présidentielisme bloque la « régulation des débats et des conflits ». Et les oppositions devraient engager sans attendre un travail pour rééquilibrer la Constitution. Entretien.

L'épisode houleux de la réforme des retraites a révélé l'ampleur de la crise démocratique que nous traversons, avec l'adoption au 49.3 d'un projet de loi contesté de toute part. Lors du premier mandat d'Emmanuel Macron, la situation n'était pas meilleure : le Parlement était vu comme la chambre d'enregistrement d'un exécutif aux ordres.

L'historien Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS, professeur invité à Yale et auteur de nombreux livres, dont « De la laïcité en France » et « Le président est-il devenu fou ? » (Grasset, 2021 et 2022), propose une méthode pour sortir enfin de cet hyper-présidentielisme délétère.

## **L'exécutif a du mal à s'appuyer sur une majorité, les oppositions sont fragilisées et divisées, jamais la V<sup>e</sup> République n'a semblé aussi mal fonctionner. Que se passe-t-il ?**

**Patrick Weil** La régulation politique des débats et des conflits, propres à toute démocratie, a disparu. Les Français en 2022 ont dit non deux fois. Lors de la présidentielle, ils ont dit non à Marine Le Pen ; lors des législatives, ils ont dit non à la concentration du pouvoir. On leur avait vendu en 2000 le passage au quinquennat comme une avancée démocratique (« Vous voterez tous les cinq ans au lieu de sept ans ») ; depuis, ils ont pris conscience, en particulier sous le premier quinquennat de Macron, que la synchronisation des mandats présidentiel et législatifs aboutissait en réalité à la confusion des pouvoirs au profit du seul président. Alors ils ont dit stop. Ils ont bloqué volontairement un système qui avait été conçu pour éviter que le président de la République ne se retrouve sans majorité.

Ces deux non, évidemment, n'organisent rien. Mais ils envoient un message : le système ne marche pas, il faut réformer les institutions. Or, qu'a-t-on tiré de ce message ? Rien. Les responsables politiques se préparent, comme si de rien n'était, à la prochaine présidentielle. Ils refusent de sortir du schéma présidentieliste. Leur addiction est si forte... La seule question qu'ils se posent, c'est de savoir qui sera le prochain. Qui dirigera, seul, le pays pendant cinq ans. En 2022, les oppositions – notamment celle de gauche – ont reçu un mandat de réforme, mais elles n'en font rien.

## **Vous êtes injuste : La France insoumise (LFI) a travaillé sur une réforme institutionnelle, la VI<sup>e</sup> République, dans laquelle le président ne concentrerait plus les pouvoirs.**

Elle s'y prend mal. Chercher à imposer une Constituante révolutionnaire pour remplacer une Constitution réactionnaire, cela ne peut pas marcher. Une Constitution est faite pour faire vivre ensemble des réactionnaires et des révolutionnaires, ainsi que tous les autres. Pour que cela fonctionne, il faut dégager un consensus autour de principes communs, la République, les libertés fondamentales, la séparation des pouvoirs, la possibilité d'alternance, etc. LFI devrait méditer l'exemple chilien : la gauche a tenté d'imposer une Constitution révolutionnaire ; le projet a été rejeté par référendum l'an dernier, et le pays risque de se retrouver avec la même Constitution, héritée de Pinochet !

En France, peu de gens le savent, le Parlement a la possibilité de réformer la Constitution sans approbation du président de la République. Si les parlementaires se mettaient d'accord sur un projet, celui-ci serait directement soumis au référendum. Alors qu'ils s'y mettent ! Ils ont la légitimité pour le faire, puisqu'on n'a jamais eu un Parlement aussi représentatif de la diversité politique française. Je suis d'ailleurs convaincu qu'ils peuvent s'accorder sur plusieurs réformes qui feraient beaucoup de bien à notre démocratie.

## **Par exemple ?**

Par exemple, les Français veulent participer davantage à la prise de décision. Par référendum notamment. Mais la procédure du référendum d'initiative partagée (RIP), adoptée en 2008, prévoit tellement d'obstacles qu'elle le rend inopérant. Il suffirait de changer quelques mots dans l'article 11 de la Constitution pour le faire fonctionner. On peut ainsi réduire le nombre de soutiens nécessaires pour le déclencher [*actuellement un dixième des électeurs, soit*

*4,5 millions, NDLR* ; on peut aussi réduire le pouvoir de blocage confié au Parlement : il lui suffit aujourd'hui d'« examiner » le texte pour qu'il n'aille pas au référendum.

Autre exemple : le non-cumul des mandats, décidé par des lois organiques en 2014. Il s'agissait de démocratiser la vie politique. Le problème, c'est que dans le régime de la V<sup>e</sup> République, avec un président qui concentre tous les pouvoirs, la présence à Paris, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de députés-maires et de sénateurs-maires créait des contre-pouvoirs. Ce n'étaient peut-être pas les meilleurs des contre-pouvoirs, mais ils avaient le mérite d'exister face à l'Etat central. Depuis la disparition du cumul, l'Etat central domine encore plus la vie locale. Et, face à lui, les revendications régionalistes explosent.



Patrick Weil chez lui, à Paris, le 14 juin 2023. IORGIS MATYASSY POUR « L'OBS »

## **Le cumul des mandats n'avait pas que des vertus : des élus délaissaient leurs fonctions locales.**

Il est possible de résoudre ce problème. On pourrait ainsi accepter la proposition des Républicains (LR) de rétablir le cumul, mais en l'assortissant d'une proposition poussée par la gauche : la possibilité de révoquer un exécutif local à mi-mandat. Par exemple, si 10 % des électeurs pensent qu'il faut renvoyer un maire ou un président du conseil départemental ou régional qui ne fait pas son travail, un référendum local serait de droit. On peut trouver des compromis de ce type, entre droite et gauche. Je suis sûr que ce serait populaire. Si on fait ce travail en commun, le quinquennat actuel n'aura pas été inutile.

## **Vous semblez blâmer davantage les oppositions que le président.**

Je les blâme à égalité.

## **Que devraient-elles faire, concrètement ?**

Organiser sans attendre à l'Assemblée, ou au Sénat après son renouvellement cet automne, de véritables commissions de réforme constitutionnelle, avec des débats publics qui permettraient d'exposer ce qui ne marche pas. Les auditions seraient filmées et retransmises sur LCP ou Public Sénat. Je fais un autre reproche aux oppositions. Pour justifier la procédure d'adoption de la réforme des retraites, le président de la République et les ministres n'ont cessé d'invoquer le texte de la Constitution : « *L'article 40 interdit...* », « *l'article 49.3 permet...* », etc. L'opposition semble paralysée par ce rappel à la loi constitutionnelle. Elle devrait pourtant prendre au mot le président et le rappeler au respect de la Constitution. A commencer par son article 20 : ce n'est pas lui qui détermine et conduit la politique de la nation, c'est le gouvernement. Et puis le président a des « devoirs ». Le mot est employé dans la Constitution, dans l'article 68. « *Le président de la République ne peut être destitué qu'en cas de manquement à ses devoirs [...].* » Que sont ces devoirs ? C'est un sujet sur lequel nous devrions tous nous pencher : le président respecte-t-il ses devoirs ?

## **Vous imaginez sérieusement une procédure de destitution ?**

Pas du tout, j'imagine juste une réflexion sur son rôle. Il me semble que son premier devoir, c'est de respecter la Constitution, la séparation des pouvoirs. De respecter l'article 16 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789, que le Conseil constitutionnel qualifie de « *clé de voûte des droits et libertés* ». « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.* »

Au lieu de cela, le président sort des domaines que la Constitution a prévus pour lui ; il intervient régulièrement dans le pouvoir réglementaire des ministres, annonçant lui-même tantôt le retour des mathématiques dans les classes de première, tantôt la gratuité du préservatif pour les 18-25 ans... Mis à part la Défense et les Affaires étrangères, selon la Constitution, le président a un rôle d'arbitre. On attend de lui qu'il donne du sens à la République, pas qu'il dirige, par des ordres directs, chaque ministère à la place des ministres.

## **Mais vous savez bien que, depuis 1962, la Constitution a muté : avec son élection au suffrage universel, le président est sorti de son rôle d'arbitre.**

Plus ou moins. La tendance ouverte en 1962 a été considérablement aggravée. Avant le quinquennat, c'était le chef du gouvernement qui conduisait la majorité aux législatives. Le président restait au-dessus de la mêlée. Ça n'est plus le cas. La dérive est telle que le Premier ministre, qui n'a plus à aller au combat électoral, s'élève parfois symboliquement au-dessus du président, devenant plus populaire que ce dernier. Ce fut le cas avec François Fillon, qui laissait Sarkozy faire de la basse politique. Ou plus récemment avec Edouard Philippe, dont Macron a fini par se défaire pour choisir un profil de pur « technocrate ». Le Premier ministre est devenu le secrétaire du président. Emmanuel Macron, qui invoque la lettre de la Constitution à tout bout de champ, ne se l'applique pas à lui-même. Il est donc temps de la changer.

## **Ne peut-on pas rééquilibrer les institutions sans changer la Constitution ?**

Dans sa lettre, la Constitution est plutôt parlementaire. Jean-Luc Mélenchon l'a bien compris, qui a mené campagne, lors des législatives, sur le thème « élisez-moi comme Premier ministre ». Beau slogan : s'il avait conquis la majorité législative, il aurait effectivement pu prendre le pouvoir. Mais je pense qu'on ne peut pas éviter de modifier la Constitution afin d'imposer aux dirigeants politiques un rééquilibrage des pouvoirs, incontournable. Il ne s'agit pas de la réécrire entièrement, mais d'en changer quelques articles ou quelques phrases.

Les gens ne veulent plus du type de président que Macron représente. On peut imaginer que, face au danger de l'élection de Marine Le Pen, l'ensemble des forces républicaines ou démocrates s'organisent pour présenter un candidat qui s'engagerait à ne pas diriger le pays comme aujourd'hui, avec tous les pouvoirs. La France insoumise pourrait – ce n'est qu'un exemple – soutenir quelqu'un comme le centriste Charles de Courson, qui ferait un président-arbitre très acceptable. Les partis de gauche se concentreraient sur la préparation de leur programme, qui serait la base de leur campagne législative et, en cas de victoire, de leur gouvernement.

## **Dans les sondages, pourtant, deux Français sur cinq demandent un « homme fort »...**

Un homme fort, c'est quelqu'un qui a de l'autorité, pas quelqu'un d'autoritaire. Quelqu'un dont la parole a du sens. Emmanuel Macron, c'est « Paroles, paroles » de Dalida. « *Des mots magiques/Des mots tactiques/Qui sonnent faux/Oui, tellement faux* ». Ce qu'il dit, parfois il le fait, parfois il ne le fait pas ou il fait même l'inverse, sans qu'on le sache à l'avance. Emmanuel Macron a dévalué la parole présidentielle.

## **Faut-il revenir au septennat ?**

Il faut revenir au décalage entre élection présidentielle et élection parlementaire. Cinq ans, pour les députés, c'est très long. Aux Etats-Unis, c'est deux ans, mais c'est trop court. On pourrait imaginer un mandat de trois ans pour les députés et de cinq ans pour le président, par exemple.

## **Pour moderniser la démocratie, on a proposé des référendums d'initiative citoyenne, mais aussi des conventions citoyennes, avec des représentants tirés au sort. Est-ce une voie à suivre ?**

Ces conventions peuvent être intéressantes pour éclairer le débat public. Mais l'idée qu'elles puissent décider ne me paraît pas démocratique. Car on réserve alors le débat à un petit groupe, des gens qui peuvent être influencés par les « experts » qui les encadrent. Dans une démocratie, le débat, on l'ouvre grand. On n'a d'ailleurs pas assez souligné les côtés positifs des six mois de vif débat public sur les retraites. La convention citoyenne sur le climat avait abouti à des propositions, mais Emmanuel Macron ne les a pas toutes appliquées, contrairement à son engagement. « Paroles, paroles... » Peut-être auraient-elles mieux survécu à un plus large débat public.

## **L'autorisation de drones au-dessus des manifestations, la vidéosurveillance algorithmique prévue lors des jeux Olympiques de 2024, le projet de donner aux enquêteurs de police accès aux micros et caméras de nos téléphones portables... Les libertés publiques sont-elles menacées en France ?**

Il faut s'en inquiéter. Juste après l'élection de 2017, effaré par le traitement inhumain et inédit infligé aux migrants, à Calais et ailleurs, j'ai eu l'idée de créer l'Association de Défense des Libertés constitutionnelles (Adelico). Des professeurs de droit, des étudiants, des avocats vont en justice pour défendre ces libertés. Ils sont très actifs. Ils ont gagné plusieurs recours contre l'abus de fichiers, d'interdictions de manifester, etc. Les Français n'ont pas conscience de ce qui se passe aujourd'hui. Il faut défendre les libertés publiques contre un exécutif que souvent elles dérangent. Et une justice indépendante peut imposer leur respect, à condition d'être saisie. Il faut agir, chacun à son niveau, et non pas attendre, la corde au cou, d'être mangés dans quatre ans par le grand méchant loup déguisé en Mère-Grand, M<sup>me</sup> Le Pen. On me dit parfois : « Ah, mais où sont les Aristide Briand et les Georges Clemenceau qui, à certains moments de notre histoire, ont sauvé la République ? » Eh bien, ils sont toujours là, ils sont dans nos textes, et dans les idées et valeurs qu'ils nous ont léguées. A nous de les réveiller et de nous bouger pour les défendre.

Propos recueillis par Pascal Riché